

VILLE DE FREJUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	45
Conseillers en Exercice	45

SEANCE DU
21 NOVEMBRE 2016

Télétransmission en Préfecture	
Transmission en Préfecture	29 NOV. 2016
Date Réception	29 NOV. 2016

Le vingt et un novembre deux mille seize, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de FREJUS, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Sénateur du Var, M. David RACHLINE (des questions 1 à 14, 19 à 41, 44 à 50 et de la question 55 à la fin) et sous la présidence de M. Richard SERT, Premier Adjoint (des questions 15 à 18, 42 et 43 et des questions 51 à 54).

PRESENTS : M. SERT*, M. LONGO*, M. AUREILLE, Mme LANCINE*, M. CHIOCCA*, Mme LECHANTEUX, Mme MEUNIER*, M. PIPITONE*, Mme LAUVARD* (sauf des questions 67 à 69), Mme MILIOTI, M. MARCHAND, M. CURTI* (sauf des questions 18 à 29), Mme MONTESI, M. JOLY*, Mme VANDRA, Mme SELVES, M. SIMON-CHAUTEMPS* (sauf des questions 43 à 45), Mme MONET (sauf des questions 50 à 53), Mme FERRERI, Mme AULOY, Mme CROZET, Mme DAUNAY (sauf des questions 34 à 36), Mme RIGAILL, M. INGRAND, M. TOSELLO*, M. MOUGIN* (sauf des questions 31 à 34), M. CHARLIER DE VRAINVILLE*, Mme CAUWEL*, Mme DE STEFANO, Mme PLANTAVIN et Mme SOLER.

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

M. LE MAIRE à M. SERT (des questions 15 à 18, 42 et 43 et des questions 51 à 54), M. BEAUMONT à M. CHIOCCA, M. RENARD à M. SIMON-CHAUTEMPS, M. LAGUETTE à M. JOLY, M. FIHIPALAI à Mme LAUVARD, M. BIANCUZZI à M. PIPITONE, M. LATOUCHE à M. LONGO, Mme SAUBIAC à M. CURTI, Mme MERLINO à Mme MEUNIER, Mme LE ROUX à Mme LANCINE, Mme THOLLEY-PAYSANT à M. TOSELLO, M. DUBOS à M. MOUGIN, M. HOUOT à M. CHARLIER DE VRAINVILLE, Mme THOLLET à Mme CAUWEL.

SECRETARE DE SEANCE : Mme CROZET

DELIBERATION N° 1017
VOTE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017.

POUR EXPEDITION
CONFORME

Fréjus, le
Le Maire

28 NOV. 2016



Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

Sonia LAUVARD

ACTE	
PUBLIE LE _____	AFFICHE DU <u>29 NOV. 2016</u>
NOTIFIE LE _____	AU <u>31 JAN. 2017</u>
CERTIFIE EXECUTOIRE	
LE <u>29 NOV. 2016</u>	
	

Monsieur Richard SERT, Premier Adjoint, expose :

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi du 7 août 2015, dispose notamment que :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. »

Il est donc proposé au Conseil Municipal, au vu du rapport transmis avec la note de synthèse du Conseil, de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines, administration générale et moyens généraux réunie le 16 novembre 2016 ;

APRES avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 45 voix POUR ;

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport joint à la présente, remis aux conseillers municipaux ;

La présente délibération sera soumise au contrôle de légalité de la Préfecture du Var et publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

AINSI FAIT et DELIBERE à Fréjus, le 21 novembre 2016 et ont signé les membres présents après lecture faite.

2016

Conseil municipal du

21 novembre 2016

RAPPORT

en vue du

DEBAT D'ORIENTATION

BUDGETAIRE 2017

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat en conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2128-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport (...) comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail». (Article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, modifié par la loi du 7 août 2015).

1/ Le contexte général

1.1. Un contexte économique international toujours incertain

Selon les dernières perspectives économiques intermédiaires de l'OCDE, la faible progression des échanges et les distorsions du système financier exacerbent la lenteur de la croissance économique mondiale.

Selon les prévisions, l'économie mondiale devrait croître moins rapidement qu'en 2015, seule une légère accélération étant attendue en 2017. Dans ses perspectives, l'OCDE alerte sur le fait que le monde est pris au piège de la croissance molle, la médiocrité des anticipations de croissance bridant encore davantage les échanges, l'investissement, la productivité et les salaires.

Ces dernières années, le taux de croissance du commerce mondial a diminué de moitié par rapport à la période pré-crise, et a encore décliné ces derniers trimestres, avec une faible progression des échanges concentrée en Asie.

Selon les prévisions de l'OCDE, la croissance de l'économie mondiale sera de 2.9 % cette année et de 3.2 % en 2017. Le FMI l'évalue pour sa part à 3,1% en 2016.

Au Japon, la croissance restera faible et en demi-teinte pour se situer à 0.6 % en 2016 et 0.7 % en 2017, l'appréciation du yen et la torpeur des échanges en Asie pesant sur les exportations. Au Canada, elle devrait s'élever à 1.2 % cette année et 2.3 % en 2017.

La Chine devrait continuer à faire face à des difficultés à mesure qu'elle rééquilibre son économie, se détournant d'une demande tirée par le secteur manufacturier au profit des biens de consommation et des services. La croissance chinoise devrait atteindre 6.5 % en 2016 et 6.2 % en 2017. L'Inde poursuivra sa forte croissance avec 7.4 % en 2016 et 7.5 % en 2017. Malgré quelques améliorations, l'économie du Brésil continuera de s'enfoncer dans une profonde dépression, régressant de 3.3 % cette année et de 0.3 % de plus en 2017.

Aux Etats-Unis, selon les prévisions du FMI, la croissance devrait être de 1,6% seulement en 2016, soit 0,6 point de moins que la prévision de juillet et en 2017 de 2,2% au lieu de 2,5%. Cette coupe sévère des prévisions du FMI reflète la décélération de la première économie mondiale sur les six premiers mois de l'année. L'expansion américaine n'a été que de 0,8% au premier trimestre et 1,4% au deuxième, en rythme annualisé.

Concernant la zone Euro, dans son récent rapport sur l'économie mondiale, le FMI réévalue légèrement à la hausse sa prévision de croissance pour 2016, qui devrait s'élever à 1,7%, contre une estimation de 1,6% en juillet, alors qu'au niveau mondial le fonds table sur 3,1%. La croissance devrait ensuite ralentir pour tomber à 1,5% en 2017. L'inflation a repris en 2016, observe par ailleurs le FMI, qui l'évalue à +0,3% en 2016, contre un taux quasi-nul en 2015.

De fait, la plupart des 19 pays de la zone euro devraient enregistrer un ralentissement de leur croissance en 2017, selon le FMI, qui table par exemple pour l'Allemagne sur un taux de croissance de 1,7% en 2016 et 1,4% en 2017. L'Espagne gardera une croissance élevée en 2017, à 2,2%, mais moins importante qu'en 2016 (3,1%). Enfin, la Grèce devrait renouer avec la croissance en 2016 (+0,1%) et surtout 2017 (+2,8%).

1.2. Une croissance française toujours au ralenti, et un PLF contraignant pour les collectivités

La France devrait conserver en 2016 et en 2017 le taux de croissance de 1,3%. Après trois années de croissance très faible (0,5 % en moyenne sur la période 2012-14), un modeste rebond de l'activité s'est dessiné en France en 2015 (1,2 %), tiré notamment par la baisse des prix du pétrole et la dépréciation de l'euro.

La moins bonne performance de la croissance française par rapport à celle de la zone euro depuis 2014 s'explique, outre le fait qu'elle ait un peu mieux résisté sur la période 2008-2013, par deux éléments majeurs : d'une part, par un ajustement budgétaire plus conséquent que celui de ses voisins européens sur la période 2014-16, et d'autre part par la maigre contribution de ses exportations à la croissance. Il semblerait en effet que les exportateurs français aient fait le choix, à partir de 2015, de redresser leurs marges plutôt que de réduire leurs prix à l'exportation, sans effet sur les volumes exportés.

En ce qui concerne le Projet de Loi de Finances pour 2017, actuellement en discussion au Parlement, celui-ci comporte a priori une nouvelle diminution de la DGF pour un volume de 2,67 Mds €, dont une baisse pour le bloc communal certes moindre qu'initialement envisagé, mais qui représente cependant 1,03 Mds.

Ceci impactera évidemment les finances de la commune.

Par ailleurs, le gouvernement a proposé une progression de la péréquation financière de 317 millions d'euros se décomposant de la manière suivante : hausse de 180 millions d'euros de la dotation de solidarité urbaine (DSU), progression de 117 millions d'euros de la dotation de solidarité rurale (DSR) et augmentation de 20 millions d'euros des dotations de péréquation des départements. Cependant, au regard de sa situation, la ville de Fréjus ne bénéficie plus de la DSU, dont le nombre de communes bénéficiaires devrait par ailleurs baisser de 751 à 668 communes.

Le FPIC, auquel la CAVEM et Fréjus sont largement contribuaires, devrait être stabilisé à son montant de 2016. Pour autant, les modalités de son calcul et de sa répartition sont susceptibles d'évolution, et pourraient conduire à une nouvelle évolution sensible de cette participation sur 2017 et a fortiori 2018.

Concernant enfin la réforme de la DGF, envisagée pour 2017, il est désormais prévu qu'elle fasse l'objet d'un texte spécifique intégré dans la loi de financement des collectivités (PLFC) qui sera à partir de 2018 débattue au Parlement comme le projet de loi de finances et comme le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS). Mais les choses sont susceptibles d'évoluer d'ici là.

En ce qui concerne enfin l'investissement local, le fonds de soutien dédié, instauré par la précédente loi de finances, voit son enveloppe portée à 1,2 milliard d'euros et sera réparti en deux parts égales de 600 millions d'euros.

La première part s'adresse aux communes rurales. La seconde s'adresse essentiellement à des projets importants répondant aux grandes priorités nationales d'investissement public dans l'ensemble des régions et financera également le Pacte de coopération entre l'Etat et les métropoles signé par le Premier ministre, le 2 juillet dernier. Ce Fonds n'est donc que peu susceptible de concerner la commune de Fréjus.

La Ville pourra en revanche bénéficier en 2017 de la mesure votée l'an dernier et reconduite en 2017 de l'élargissement de l'assiette du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de voirie.

2/ Structure et évolution des dépenses et des effectifs

2.1. Analyse du compte administratif 2015

- Le budget de fonctionnement

Libellé	CA 2014	CA 2015	Variation
Dépenses de fonctionnement	85 969 572	84 423 206	-1,80
Dépenses réelles totales	71 302 378	71 880 638	+0,81
Dont			
Charges de personnel	42 051 476	42 201 705	+0,36
Charges à caractère général	17 109 030	16 950 213	-0,93
Charges financières	5 608 545	5 236 118	-6,64
Recettes de fonctionnement	86 173 248	87 298 186	+1,31
Recettes réelles totales	85 875 891	86 814 353	
Recettes réelles retraitées*	73 551 342	75 940 850	+3,25
Dont			
Impôts locaux	37 903 376	39 331 015	+3,77
Fiscalité intercommunale reversée	5 387 285	5 387 285	
Dotations globales de fonctionnement	12 877 852	12 259 464	-4,80
Autres impôts et taxes	6 402 336	7 239 310	+13,07
Résultat d'exécution	203 676	2 874 980	

Les recettes réelles de fonctionnement retraitées (hors cessions d'immobilisations) s'établissent à 75,9 M€ soit une progression de 3,25 %. Cette progression provient principalement de l'augmentation du produit des impositions directes (+1,3 M€) et des droits de mutation (+0,9 M€).

Sur ce même exercice budgétaire, la progression des recettes fiscales reposant sur la dynamique des bases sans augmentation des taux d'imposition communaux vient compenser les pertes en dotations conjoncturelles pour maintenir une progression globale des ressources. Le versement en 2015 de la dotation de solidarité urbaine atténuée de manière précaire ces diminutions :

- impôts locaux : 53 % des recettes avec un ratio communal de 733 €/habitant contre 738 € au niveau départemental et 571 € pour la moyenne nationale.
- dotation globale de fonctionnement : 17 % des recettes avec un ratio communal de 230 € par habitant contre 249 € pour les communes de même strate au niveau national.

Les dépenses réelles de fonctionnement se stabilisent en 2015.

A l'exception des subventions qui augmentent, tous les autres postes de dépenses se caractérisent par une maîtrise générale avec un ratio sur population pour la commune de 1 349 € contre 1 415 € pour la moyenne départementale et 1 376 € au niveau national :

- charges à caractère général : 24 % des dépenses avec un ratio communal de 318 € par habitant contre 328 € au niveau départemental et 274 € pour la moyenne nationale
- charges de personnel : 60 % des dépenses avec un ratio communal de 792 € par habitant contre 837 € au niveau départemental et 812 € pour la moyenne nationale.
- charges financières : 8% des dépenses avec un ratio communal de 98 € par habitant contre 67 € pour la moyenne départementale et 66 € pour la moyenne nationale.

- Le budget d'investissement

Libellé	CA 2014	CA 2015	Variation
Dépenses d'investissement	49 392 380	17 860 904	-63,63
Dont			
Dépenses d'équipement	7 302 557	7 213 659	-1,22
Remboursement du capital de la dette	8 651 611	9 482 325	+9,60
Refinancement de dettes	32 426 092		
Recettes d'investissement	59 961 850	21 065 342	-64,87
Dont			
Excédent de fonctionnement capitalisé	7 302 557		
Emprunts nouveaux		5 000 000	
Refinancement de dettes	32 426 092		
Subventions reçues	2 768 316	1 718 404	-37,93
FCTVA	2 026 336	1 029 748	-49,18
Dotations aux amortissements et aux provisions	2 040 285	1 185 229	-41,91
Cessions d'actifs	12 324 549	10 873 503	-11,77

Les dépenses d'investissement restent modérées, modération contrainte principalement par l'importance de l'endettement qui limite d'autant les capacités d'investissement :

- dépenses d'équipement : 41 % des dépenses avec un ratio communal par habitant de 135 € contre 198 € au niveau départemental et 296 € pour la moyenne nationale ;

- remboursement du capital de la dette : 53 % des dépenses avec un ratio communal par habitant de 178 € contre 126 € au niveau départemental et 118 € pour la moyenne nationale.

Les recettes d'investissement

Les cessions d'actifs, qui s'élèvent à 10,8 M€ en 2015, constituent la ressource principale pour financer ces investissements.

Parallèlement, le recours à l'emprunt à hauteur de 5 M€ a permis de limiter cette ressource à la moitié du remboursement du capital.

Les autres ressources (subventions et dotations) sont en diminution, diminution directement liée à la modération des dépenses d'équipement.

2.2. Evolution des indicateurs

Dans un contexte de réduction des dotations de l'Etat et de volonté de la municipalité de ne pas faire appel au levier fiscal, on constate cependant sur 2015 un effet de ciseau positif entre les recettes et les dépenses qui a conduit à une augmentation de la capacité d'autofinancement brute. La maîtrise générale des charges combinée à une progression des recettes provenant principalement de l'augmentation du produit des impositions directes et de la dynamique des droits de mutation explique ce résultat.

La capacité d'autofinancement brute s'établit à 4 060 000 € en 2015 contre 2 248 964 € en 2014, en progression de 45 %. On note par ailleurs une nouvelle amélioration du ratio d'endettement par rapport aux exercices précédents soit un ratio sur population (53 298 habitants) de 2 531 € en 2015 contre 2 693 € en 2014.

Les perspectives 2016 confirment la poursuite de la baisse de l'endettement. En revanche, est à prévoir une réduction des recettes réelles de fonctionnement, essentiellement liée à la baisse des dotations de l'Etat et à l'augmentation des prélèvements divers (notamment FPIC). Cette évolution négative n'est pas intégralement compensée par l'effet bases ni par le dynamisme d'autres recettes (droits de mutation notamment).

Parallèlement, il est à prévoir une évolution des dépenses de fonctionnement, la Ville ayant renforcé, au regard des besoins constatés, les moyens d'intervention des services (charges à caractère général) et ayant subi une évolution des dépenses de personnel de l'ordre de 2%. Ces évolutions conduiront à une diminution conjoncturelle de l'épargne disponible.

2.3. Evolution des dépenses de personnel en cours et à venir

En 2015, ce poste de dépenses important (plus de 42 M€) a été maîtrisé, avec des dépenses stables en dépit du GVT (glissement vieillesse technicité) qui conduit normalement à une évolution naturelle de l'ordre de 2% ainsi que du surcoût engendré par la réforme des rythmes scolaires, qui a produit ses effets en année pleine en 2015. Les efforts ont porté sur des non-remplacements et des redéploiements.

En 2016, un certain nombre d'éléments cumulatifs n'ont malheureusement pas permis d'atteindre l'objectif initial de stabilisation pour la 2^e année consécutive, et il est à prévoir une évolution de l'ordre de 2%.

En effet, le GVT a été accru par l'évolution du point d'indice et par le début de certaines réformes des filières, certes favorables aux agents mais qui impactent ces dépenses. Par ailleurs, deux autres facteurs ont impacté les dépenses : l'évolution du nombre d'enfants, et donc de classes, qui a conduit à renforcer les effectifs de ce secteur, et aussi le renforcement des dispositifs de sécurité nécessaires lors des manifestations organisées par la Ville comme aux abords des écoles, avec une conséquence en termes d'heures supplémentaires des agents notamment (personnel de sécurité mais aussi agents des services techniques (pose de plots, etc...)).

Parallèlement, les départs en mobilité ou en disponibilité furent peu nombreux, alors que les retours furent en nombre supérieur. Les départs en retraite ont également été peu nombreux, du fait notamment du souhait des agents de reporter au maximum ce départ pour des raisons économiques évidentes. Il faudra attendre en fait 2018 pour voir une évolution sensible des départs en retraite, et donc des possibilités de réduction d'effectifs.

✧ Structure et évolution des dépenses et des effectifs

Evolution des effectifs des titulaires (postes pourvus) :

- Janvier 2014 : 936
- Janvier 2015 : 931
- Janvier 2016 : 935
- Au 1^{er} novembre 2016 : 959 (réduction de l'emploi précaire)

Evolution des effectifs des non-titulaires

- Janvier 2014 : 175
- Janvier 2015 : 134
- Janvier 2016 : 139
- Au 1^e novembre 2016 : 119

-Evolution des dépenses de personnel (chapitre 012)

<i>Année</i>	<i>Montant</i>	<i>Evolution en chiffre</i>	<i>Evolution en %</i>
2014	40 753 316		
2015	40 763 160	+ 9 844	0,02 %
2016	Est : 41 586 000	+ 822 840	2,02%

Pour 2017, l'objectif est de limiter l'impact des mesures décidées par l'Etat d'évolution du point d'indice (+0,6% de 2016 en année pleine et +0,6% en février 2017) et de certaines réformes techniques ayant un impact sur ces dépenses. Ceci se rajoute au GVT de base, formé par les avancements automatiques, et au fait que la Ville, si elle demande des efforts aux Services en matière d'effectifs, ne souhaite pas bloquer les avancements et les promotions, à la suite des réussites aux concours notamment, des agents.

Il convient également de prendre en compte les impératifs en matière de sécurité, qui conduiront la Ville à renforcer son effort en ce domaine, et la tenue de deux élections nationales sur l'année.

De fait, l'augmentation « naturelle » des dépenses de personnel peut être estimée à environ 3% à périmètre constant. Impacteront aussi ces dépenses la reprise en régie des centres de loisirs d'été. Cette mesure conduira cependant à une diminution des charges à caractère général sur lesquelles étaient auparavant imputées ces dépenses dans le cadre d'un marché. Au final, grâce à l'optimisation du temps de travail du personnel d'animation, cette mesure conduira à des économies globales.

L'objectif sur 2017 ne pourra pas être, au regard des éléments précités, la stabilisation des dépenses, qui serait irréaliste, eu égard encore à un nombre limité de départs en retraite, et à l'incertitude sur d'éventuels départs en mobilité ou en disponibilité.

Cependant, la Ville poursuivra ses redéploiements et des non-remplacements dans toute la mesure du possible afin de maîtriser au mieux sa masse salariale et d'éviter une augmentation trop sensible. Les changements organisationnels mis en place en fin d'année 2016 devraient contribuer à cet objectif d'optimisation.

Parallèlement, la Ville poursuit son action, issue de la concertation avec les organisations syndicales, de lutte contre l'emploi précaire au sein de ses effectifs. Enfin, le souci d'efficacité au service des Fréjusiens passe également par une politique active en matière de formation et d'amélioration des conditions de travail : le budget consacré à ces secteurs est maintenu et optimisé autour de quelques axes stratégiques élaborés en relation avec les partenaires sociaux.

L'année 2017 verra enfin la mise en œuvre, pour une majorité de filières, d'un nouveau régime indemnitaire, qui permettra une meilleure transparence et équité, une meilleure prise en compte de la nature des fonctions ainsi que de la manière de servir. Cette réforme sera sans impact budgétaire en 2017.

Enfin, la mise en œuvre de la mutualisation de certains secteurs, menée en lien avec la CAVEM, a commencé à se mettre en place, avec la mutualisation du Chef du service des Archives et celle d'un certain nombre de formations via une convention avec le CNFPT. D'autres pistes sont envisagées, qui devraient permettre d'aller dans certains secteurs vers une réduction des coûts. L'impact budgétaire sera cependant dans un premier temps restreint.

2.4. Eléments sur les rémunérations, les avantages en nature et le temps de travail

Concernant la **politique de rémunération**, elle n'a pas subi de modification majeure en 2016. A principale évolution sera en 2017 la mise en place, comme précédemment indiqué, du nouveau régime indemnitaire, qui représente de l'ordre de 17% de la rémunération brute (hors charges patronales) des agents titulaires. Il n'est à ce jour pas versé de régime indemnitaire aux non-titulaires.

Concernant **les avantages en nature**, une délibération a été prise fin 2015 pour se conformer aux nouvelles règles relatives aux logements de fonction. Le nombre de ces logements est passé à 12 (13 précédemment) dont 11 logements de gardiens attribués par nécessité absolue de service et 1 logement pour utilité de service (avec astreinte).

La Ville attribue un véhicule de fonction. Par ailleurs, certains véhicules de service font l'objet d'une autorisation de remisage à domicile au regard des contraintes horaires ou en termes de disponibilité sur certains postes.

Concernant **le temps de travail**, celui-ci avait été fixé lors des négociations sur l'aménagement et la réduction du temps de travail à 1607 heures, conformément à la réglementation. La municipalité a pris certaines mesures en 2015 de limitation des « jours du Maire » et des « jours d'ancienneté ». En 2017, une réflexion sera menée autour de la thématique de la durée et de l'organisation du travail, dans un souci d'optimisation.

3. Evolution et principales caractéristiques de l'endettement

3.1. Niveau d'endettement de la collectivité

Depuis 2014, la commune s'est engagée dans une politique de désendettement, qui s'est poursuivie en 2016 :

- fin 2013, l'encours de dette s'établissait à 143,6 M€ soit 2 732 € par habitant.
- fin 2016, l'endettement devrait s'établir à 128,7 M€ soit 2 415 € par habitant.

Entre 2014 et 2016, la commune aura remboursé 27,2 M€ en capital et aura contracté 11M€ de dette nouvelle (hors indemnités dérogatoires recapitalisées dans le cadre des refinancements) soit un désendettement de 16,2 M€.

Pour 2017 encore, au regard des nécessités d'investissement et du faible autofinancement, de nouveaux emprunts seront à souscrire pour financer les investissements. Cependant, l'objectif demeure de poursuivre le désendettement, avec une dette nouvelle inférieure en valeur au remboursement annuel du capital.

	2014	2015	2016	2017
Encours de dette au 1^{er} janvier	143 552 046	134 900 436	130 418 111	128 727 513
		-6,03%	-3,32%	
Annuité	13 420 667	15 028 388	14 310 858	13 486 434
		+11,98%	-5,76%	-5,76 %
Capital Remboursé	8 651 611	9 482 325	9 070 598	9 189 623
Intérêts réglés à échéance	4 769 056	5 546 063	5 240 260	4 296 811
Dette / Population	2 693 €	2 531 €	2447 €	2 415 €

Au 1^{er} janvier 2016, la dette adossée sur des produits structurés représentait 19,75 % de l'encours soit un encours de 25,8 M€.

Lors de la présentation des orientations budgétaires pour 2016, la municipalité avait annoncé vouloir se séparer de cet encours à risque et le transformer à taux fixe à 100 % du capital restant dû des prêts quittés. Ces refinancements de dette ont été réalisés. Deux contrats d'emprunts structurés souscrits par la collectivité et classés respectivement sur l'échelle des risques en 3^E et 4^E ont été renégociés et sont éligibles au fonds de soutien de l'Etat issu de la loi du 29 décembre 2013, le montant de l'aide attribuée versée sur 13 échéances annuelles de 2016 à 2028 est de 1 163 028 €.

Est annexé le détail des nouvelles conditions financières attachées aux nouveaux contrats de prêt. L'économie réalisée sur les échéances 2017 porte prioritairement sur les intérêts financiers, une partie du coût de sortie de ces prêts se retrouvant dans le capital de la dette.

3.2. Exposition de la dette

Au 1^{er} janvier 2017, l'encours de dette de la collectivité est adossé uniquement sur des taux fixe et variable. La totalité de l'encours est classé en **1A** avec donc une exposition a minima aux variations des marchés financiers.

-La dette portant sur des intérêts à taux fixe : 120 706 066 €

La dette à taux fixe, soit 93,77 % de l'encours, présente un taux moyen de 3,66 % sur sa durée de vie résiduelle moyenne.

Une renégociation de cette dette est possible mais les opportunités de refinancement sur ce type d'encours restent coûteuses compte tenu des pénalités actuarielles prohibitives appliquées à ce type de contrat.

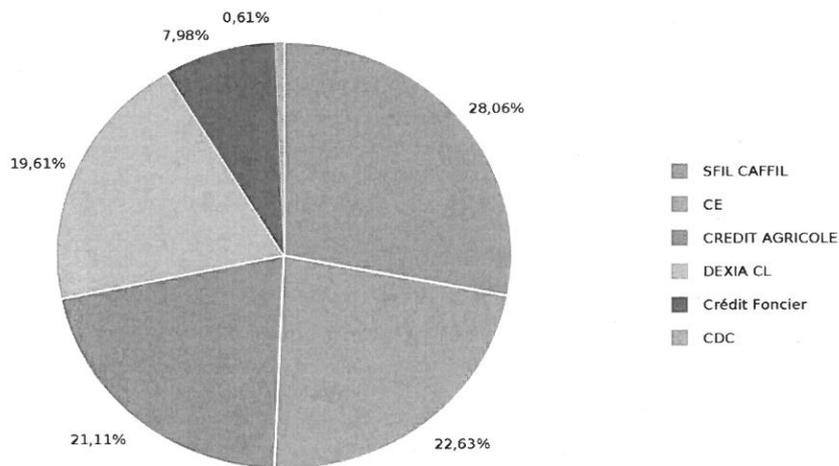
-La dette portant sur des intérêts à taux variable : 8 021 447 €

La dette à taux variable, soit 6,23 % de l'encours de dette, présente un taux moyen de 0,93%. La collectivité continue à bénéficier sur ce type de contrat de marges très favorables, l'exposition aux variations des marchés financiers, si elle existe, demeure très faible au regard de la structure de cet encours.

Fixe	118 752 045.50 €	92,25 %	3,90 %
Fixe à phase	1 954 021.01 €	1,52 %	3,42 %
Variable	7 978 881.34 €	6,20 %	0,31 %
Livret A	42 565.68 €	0,03 %	1,55 %
Ensemble des risques	128 727 513.53 €	100,00 %	3,67 %

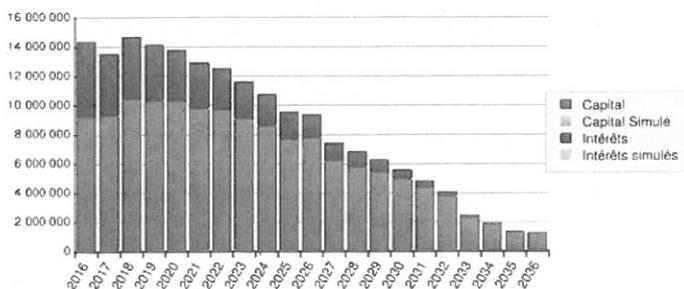
3.3. Répartition de la dette par établissement prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
SFIL CAFFIL	36 117 353.30 €	28,06 %
CAISSE D'EPARGNE	29 127 852.64 €	22,63 %
CREDIT AGRICOLE	27 178 134.85 €	21,11 %
DEXIA CL	25 245 620.43 €	19,61 %
CREDIT FONCIER DE FRANCE	10 272 176.80 €	7,98 %
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	786 375.51 €	0,61 %
TOTAL	128 727 513.53 €	100,00 %

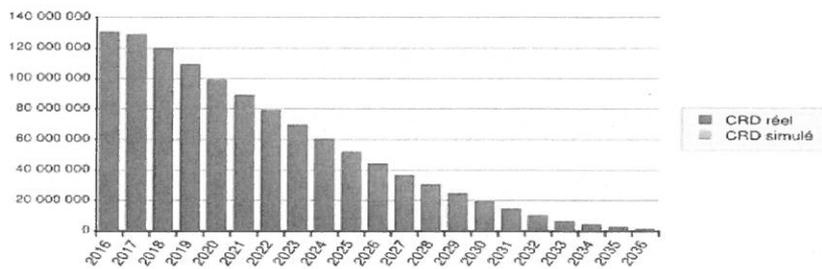


3.4. Profil d'extinction de la dette la dette de la collectivité au 1^{er} janvier 2017

Flux de remboursement



Evolution du CRD



Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2016	130 418 111.34 €	9 070 597.81 €	5 240 259.89 €	14 310 857.70 €	128 727 513.53 €
2017	128 727 513.53 €	9 189 623.46 €	* 4 296 810.78 €	* 13 486 434.24 €	119 537 890.07 €
2018	119 537 890.07 €	10 406 865.76 €	* 4 268 931.13 €	* 14 675 796.89 €	109 131 024.31 €
2019	109 131 024.31 €	10 219 808.70 €	* 3 898 402.32 €	* 14 118 211.02 €	98 911 215.61 €
2020	98 911 215.61 €	10 210 613.71 €	* 3 542 941.06 €	* 13 753 554.77 €	88 700 601.90 €
2021	88 700 601.90 €	9 721 496.54 €	* 3 185 258.95 €	* 12 906 755.49 €	78 979 105.36 €
2022	78 979 105.36 €	9 645 279.03 €	* 2 849 350.27 €	* 12 494 629.30 €	69 333 826.33 €
2023	69 333 826.33 €	9 055 103.90 €	* 2 515 832.99 €	* 11 570 936.89 €	60 278 722.43 €
2024	60 278 722.43 €	8 546 441.38 €	* 2 193 706.99 €	* 10 740 148.37 €	51 732 281.05 €
2025	51 732 281.05 €	7 637 865.12 €	* 1 887 738.48 €	* 9 525 603.60 €	44 094 415.93 €
2026	44 094 415.93 €	7 722 656.67 €	* 1 595 426.86 €	* 9 318 083.53 €	36 371 759.26 €
2027	36 371 759.26 €	6 091 900.81 €	* 1 309 333.49 €	* 7 401 234.30 €	30 279 858.45 €
2028	30 279 858.45 €	5 708 030.43 €	* 1 094 124.88 €	* 6 802 155.31 €	24 571 828.02 €
2029	24 571 828.02 €	5 370 239.38 €	* 889 953.46 €	* 6 260 192.84 €	19 201 588.64 €
2030	19 201 588.64 €	4 856 486.23 €	* 695 271.29 €	* 5 551 757.52 €	14 345 102.41 €
2031	14 345 102.41 €	4 250 912.49 €	* 520 676.71 €	* 4 771 589.20 €	10 094 189.92 €
2032	10 094 189.92 €	3 666 560.10 €	368 414.84 €	4 034 974.94 €	6 427 629.82 €
2033	6 427 629.82 €	2 208 015.79 €	223 272.59 €	2 431 288.38 €	4 219 614.03 €
2034	4 219 614.03 €	1 763 618.92 €	138 452.12 €	1 902 071.04 €	2 455 995.11 €
2035	2 455 995.11 €	1 256 257.86 €	79 406.00 €	1 335 663.86 €	1 199 737.25 €
2036	1 199 737.25 €	1 199 737.25 €	40 201.12 €	1 239 938.37 €	0.00 €
		137 798 111.34 €	* 40 833 766.22 €	* 178 631 877.56 €	

4/ Les orientations budgétaires pour 2017

4.1. Le contexte

Le budget 2017 s'inscrit dans un contexte économique global toujours dégradé, avec notamment la poursuite de la baisse des dotations de l'Etat, même si moindre qu'initialement envisagé, qui vient de nouveau impacter les recettes de fonctionnement.

S'ajoutent à cela le prélèvement du FPIC au titre de la solidarité entre collectivités, qui vient ponctionner fortement les recettes, ainsi que le prélèvement dû au manque de logements sociaux, les efforts de la Ville ayant évité une trop forte majoration, et devant également venir en déduction de ce prélèvement.

Le poids de l'endettement continue par ailleurs à grever fortement les marges de manœuvre de la collectivité, avec une charge de fonctionnement (intérêts) et d'investissement (capital)

qui demeure très élevée compte tenu du niveau d'endettement atteint par la Ville avant 2014.

L'année 2016 a vu une légère évolution des charges de fonctionnement, notamment concernant les charges à caractère général pour répondre aux besoins d'intervention des services et des charges de personnel du fait notamment de différents facteurs exogènes, comme précédemment rappelé. Ces deux postes ont également été marqués par des charges imprévues liées aux besoins de sécurité des manifestations et de certains équipements, notamment les écoles.

Le budget 2017 visera à une nouvelle baisse des charges à caractère général. Quant aux dépenses de personnel, les efforts effectués et une organisation plus performante devraient permettre de limiter l'impact de différentes mesures décidées nationalement (évolution du point d'indice, reclassements et réforme de certaines filières).

4.2. L'endettement

La ville poursuivra sa politique de désendettement, nécessaire pour retrouver à terme les grands équilibres budgétaires, sans pour autant la priver des investissements nécessaires.

En 2017 :

- le désendettement devrait se poursuivre modérément autour de 1 M€
- le remboursement des intérêts de la dette devraient s'établir à 4,51 M€ contre 5,45 en 2016
- le remboursement du capital de la dette devrait s'établir à 9,19 M€ contre 9,07 M€ en 2016.

4.3. Le fonctionnement

Concernant les recettes, des perspectives prudentes tablent sur une quasi-stabilité, entre 75 et 75,5 M€ (75,5 M€ envisagés pour 2016). En effet :

- la Ville, cette année encore, misera sur **la stabilité des taux d'imposition**.
- seront à prendre en compte **une nouvelle réduction des concours de l'Etat et éventuellement une augmentation des prélèvements au titre du FPIC**
- sera effectuée au BP une perspective prudente d'évolution des bases et de certains autres postes.

Concernant les dépenses, l'effort portera sur le retour, en 2017, à une baisse ou a minima à une stabilité, pour préserver les principaux équilibres budgétaires. A cette fin, les grandes orientations seront donc en 2017 :

- **la réduction des charges à caractère général**, qui ont connu un effet de rattrapage en 2016 pour s'établir autour de 17,8 M€, mais qui devraient, grâce notamment à la relance de certains marchés et aux efforts d'économie tant sur les fluides que dans les interventions quotidiennes, tendre vers la baisse. En outre, s'ajoute l'impact de la

reprise en régie des centres de loisirs d'été, même si parallèlement l'externalisation, pour sa part, du ménage de plusieurs équipements, agit en sens inverse, mais de manière moindre. Ces deux mesures impactent également les dépenses de personnel, l'une à la hausse et l'autre à la baisse, mais doivent permettre de réaliser globalement des économies sensibles

- **une évolution maîtrisée de la masse salariale.** Les différentes mesures décidées à l'échelon national, notamment l'évolution du point d'indice et également certaines évolutions statutaires devraient amener, avec les évolutions classiques liées aux avancements d'échelon et aux promotions, une évolution automatique de plus de 2,5% des dépenses. S'y ajoute la prise en compte des centres de loisirs d'été en régie directe. Il est à noter que l'impact baissier de l'externalisation du ménage a été pour sa part fortement atténuée d'une part par l'augmentation du nombre de classes, et donc d'ATSEM et d'agents techniques, ainsi que par le coût des remplacements au sein d'une catégorie d'agents soumise à une certaine pénibilité des tâches et à un vieillissement démographique qui renforce l'absentéisme.

Cependant, la Ville continuera à mener sur 2017 une politique de rationalisation, avec le non-remplacement de certains départs, sachant cependant que les départs en retraite seront encore peu nombreux en 2017, et que les retours (de disponibilité, de congé parental,...), qui ont pesé sur 2016, ne peuvent à ce jour être anticipés.

Ceci devrait cependant permettre, tout en intégrant la priorité donnée à la sécurité et aux interventions périscolaires, de limiter l'impact des augmentations automatiques autour de 2%.

En 2017, **les priorités en termes d'effectifs** demeureront la sécurité, le périscolaire et la petite enfance, qui pourront voir leurs effectifs légèrement évoluer. Il sera demandé en contrepartie aux autres secteurs de tableer sur une baisse, en fonction des départs et des éventuels redéploiements.

- **le poste des subventions et des autres charges de gestion courantes devrait pour sa part légèrement évoluer**, dans les secteurs du social et dans celui du sport. La prise en compte des évolutions réglementaires (transferts liés aux remboursements des mises à disposition) a pour sa part été effectuée à compter de 2016 et les ajustements nécessaires ont également été mis en œuvre sur 2015 et 2016.
- **les charges financières** devraient baisser en 2017, comme précédemment évoqué.

4.4. L'investissement

Les recettes devraient très légèrement évoluer en 2017 par rapport à 2016 du fait notamment du FCTVA et des subventions et autres fonds de concours, la Ville menant désormais une politique active de recherche de financements extérieurs qui a commencé à porter ses fruits en 2016.

Les dépenses d'équipement devraient s'établir à un niveau équivalent, voire légèrement supérieur au BP 2016 (arbitrages en cours), et demeurent axées sur les trois axes détaillés en 2016, à savoir :

- **la qualité de vie des Fréjusiens**, autour principalement :
 - de la **poursuite du plan pluriannuel de rénovation de notre voirie**, sensiblement dégradée ;
 - de la **rénovation ou de la reconstruction d'équipements publics**, notamment:
 - travaux d'entretien et éventuellement d'extension (écoles) des bâtiments communaux ;
 - réalisation et mise en service de la nouvelle Base Nautique ;
 - poursuite des travaux sur les tennis Gallieni (couverture de courts) ;
 - réfection du revêtement du terrain synthétique des Chênes ;
 - rénovation des locaux de l'ex-CFA pour y accueillir un centre de formation ;
 - finalisation des procédures pour le futur pôle enfance de Sainte-Croix (école, centre de loisirs) pour un lancement des travaux en 2018.
 - de la **lutte contre les inondations**, notamment sur le Reyran (0,3 M€ estimés), dans le cadre du P.AP.I. de l'Argens (préparation et procédures, les principaux travaux à la charge de la Ville s'étalant en 2018/2019), mais aussi avec certains travaux et études dans le secteur pluvial (changement de pompes,...) ;
 - de la **création de voies incendies** dans le cadre du PPRIF ;
 - du **renforcement de la sécurité**, avec le développement, notamment, de la vidéosurveillance et l'amélioration de l'équipement de la police municipale ;
 - de la **poursuite de travaux d'accessibilité** dans le cadre de l'AD'AP et du programme de développement **des transports en modes doux** ;
 - du solde des **travaux de Port-Fréjus II**, essentiellement sur les aménagements paysagers, qui n'avaient pas été réalisés en totalité alors que les recettes avaient été encaissées dès 2013 ;
 - de la poursuite **d'une politique volontariste en matière de logement social**, pour répondre à une forte demande et aussi aux objectifs fixés par la législation, afin de sortir au plus vite de la situation de carence.

A cette fin, **la Ville poursuivra en 2017 sa politique de cession d'actifs non-stratégiques**, nécessaire à la réalisation d'opérations de logements avec une mixité logements sociaux/logements en accession.

- l'amélioration des conditions de travail des agents, à travers notamment la poursuite du programme de rénovation du parc de matériels et de véhicules, ou encore des interventions sur certains bâtiments, afin d'apporter un cadre de travail adapté, de réduire des dépenses récurrentes liées à l'obsolescence de certains matériels et également de réduire des dépenses de fluides ;
- troisième axe, préparer l'avenir de Fréjus en renforçant son attractivité et son rayonnement.

Dans ce cadre, 2017 verra, parallèlement à la révision générale du PLU, certaines réalisations et études :

- poursuite des travaux **d'amélioration de notre centre historique**, pour lui donner un nouveau visage plus attractif (0,5 M€) ;
- lancement d'une **opération de restructuration urbaine à Saint Aygulf**, opération multi-sites mais portant principalement sur la Place de la Poste, avec amélioration des circulations, de l'environnement et création d'un parking souterrain, parallèlement à la reconstruction des équipements publics vieillissants (Mairie annexe, maison des associations, crèche,...). L'année 2017 devrait voir le lancement de la reconstruction de la Maison des Associations (2,2 M€ estimés) ;
- mise en œuvre du **plan de protection et de mise en valeur du patrimoine historique** ;
- travaux de **renforcement de la digue de Port-Fréjus** (0,3 M€) ;
- poursuite et/ou finalisation des **études sur différents projets structurants**, notamment :
 - la **mise en valeur de la Base Nature**, portant notamment sur le déménagement des Services Techniques et l'installation, en lieu et place de bâtiments dégradés, d'un pôle touristique et de loisirs. L'année 2017 devrait voir l'acquisition du futur terrain d'accueil des Services techniques ;
 - la **rénovation du Front de Mer** ;
 - l'**évolution du Quartier des Sables**.

CRD Au 1 ^{ER} Janvier 2016	Annuité payée (ancien contrat)	Refinancements	Annuité payée (nouveau contrat)	CRD Au 1 ^{ER} JANVIER 2017	Annuité 2017
CRD 7 833 333,29 € Échéance trim. Taux Fixe 3,69 % Durée résiduelle 11 ans (2027)	Capital 166 666,67 € Intérêts 72 262,50 €	CRD 7 666 666,62 € Échéance trim. Taux Fixe 3,30 % Durée résiduelle 15 ans (2031)	Capital 383 333,34 € Intérêts 229 386,66 €	CRD 7 283 333,28 €	Capital 511 111,12 € Intérêts 237 257,78 €
7 833 333,29 €	238 929,17 €	7 666 666,62 €	612 720,00 €	7 283 333,28 €	748 368,90 €
CRD 6 591 695,58 € Échéance annuelle Taux 2016 4,58 % Durée résiduelle 16 ans (2032)	Capital 233 641,36 € Intérêts 331 168,17 €	CRD 6 358 054,22 € Échéance trim. Taux Fixe 3,48 % Durée résiduelle 20 ans (2036)		CRD 12 716 108,44 € + Indemnité recapitalisée (coût de sortie) 280 000,00 €	Capital 367 220,24 € Intérêts 420 857,31 €
CRD 6 591 695,58 € Échéance annuelle Taux 2016 4,07 % Durée résiduelle 16 ans (2032)	Capital 233 641,36 € Intérêts 294 291,36 € Intérêts courus non échus 47 358,67 €	CRD 6 358 054,22 € Échéance annuelle Taux Fixe 3,48 % Durée résiduelle 20 ans (2036) Indemnité recapitalisée 280 000,00 €		12 996 108,44 €	788 077,55 €
13 183 391,16 €	1 140 100,92 €	12 996 108,44 €		20 279 441,72 €	1 536 446,45 €
21 016 724,45 €	1 379 030,09 €	20 662 775,06 €	612 720,00 €		

CRD Au 1 ^{ER} Janvier 2016	Annuité payée (ancien contrat)	Refinancements	Annuité payée (nouveau contrat)	CRD Au 1 ^{ER} JANVIER 2017	Annuité 2017
CRD 12 525 494 € Échéance annuelle Taux 2016 3,95 % Durée résiduelle 18 ans (2034)	Capital 634 656,00 € Intérêts 743 065,80 € Indemnité dérogatoire autofinancée 600 000,00 € Intérêts courus non échus 240 062,82 €	CRD 11 890 839 € + Indemnité recapitalisée 1 100 000 € Échéance annuelle Taux Fixe 3,77 % Durée résiduelle 17 ans et 6 mois (2034)		CRD 12 990 839,00 €	Capital 759 653 € Intérêts 246 238 €
12 525 494,00 €	2 217 784,62 €	12 990 939,00 €	0,00 €	12 990 839,00 €	1 005 891 €